

90^e



GRAND PRIX DE FOURMIES

LA
VOIX
DU
NORD



DIMANCHE
10 sept.
2023



GPF - Grand Prix de Fourmies

PALMARES DU GRAND PRIX DE FOURMIES



	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
1928	Albert BARTHELEMY (FRA)	A. BAUWENS (BEL)	M. DENAMUR (BEL)
1929	Albert BARTHELEMY (FRA)	J. VANDERHAEGHEN (BEL)	E. DECROIX (BEL)
1930	Albert BARTHELEMY (FRA)	R. VERCHATSE (BEL)	M. MUFFAT (FRA)
1931	André VANDERDONCKT (FRA)	J. VANDERHAEGHEN (BEL)	A. BARTHELEMY (FRA)
1932	Georges CHRISTIAENS (FRA)	A. BARTHELEMY (FRA)	G. BECKAERT (BEL)
1933	François MINTKEWICZ (FRA)	F. LEMAY (FRA)	C. VERMASSSEN (BEL)
1934	Maurice LELEUX (FRA)	M. DUQUENNE (FRA)	E. JOLY (BEL)
1935	Eloi MEULENBERGH (BEL)	R. DEBRUYCKERE (FRA)	R. WIERINCXK (BEL)
1936	Léon LEBON (FRA)	E. BRIBOSIA (BEL)	O. MEWIS (FRA)
1937	Gabriel DUBOIS (FRA)	A. PERIKEL (BEL)	P. BODQUINT (FRA)
1938	Gabriel DUBOIS (FRA)	A. DENHEZ (FRA)	G. HUBATZ (FRA)
1939	Emile LAPLANCHE (BEL)	A. ALBRECHLYNSKI (FRA)	B. GASPÉRINI (FRA)
1941	Maurice DE MUER (FRA)	A. DELFOSSÉ (FRA)	R. DEBRUYCKER (FRA)
1943	Camille BLANCKAERT (FRA)	J. CARION (FRA)	L. DEPÉZ (FRA)
1946	Rene LAFOSSE (FRA)	E. VANTIGHEM (FRA)	G. BLUM (FRA)
1947	Fernand PATTE (FRA)	C. BLANCKAERT (FRA)	F. DELVALLEE (FRA)
1948	Georges HUBATZ (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)	R. SANNIER (FRA)
1949	Eugène DUPUIS (FRA)	A. DELEPIERRE (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)
1950	Edouard KLABINSKI (POL)	L. MALFAIT (FRA)	R. SANNIER (FRA)
1951	Alfred DELEPIERRE (FRA)	C. MAES (BEL)	J. CONAN (FRA)
1952	Michel VUYLSTEKE (BEL)	C. MARCELAK (FRA)	L. DEPÉZ (FRA)
1953	Gilbert PERTRY (FRA)	G. SCODELLER (FRA)	P. PARDOEN (FRA)
1954	Serge MENEGHETTI (FRA)	S. GNOINSKY (FRA)	H. COLAS (FRA)
1955	Pierre PARDOEN (FRA)	E. GERUSSI (FRA)	P. TAEDEMAN (BEL)
1956	Elio GERUSSI (FRA)	P. PARDOEN (FRA)	J. CIANNAERT (FRA)
1957	Jean STABLINSKI (FRA)	J. CARRARA (FRA)	G. DUFRAÏE (FRA)
1958	Pierre MACHIELS (BEL)	J. PASINETTI (FRA)	J. DACQUAY (FRA)
1959	André NOVELLE (BEL)	C. LE MENN (FRA)	A. BOUVÉ (FRA)
1960	Michel VERMEULIN (FRA)	M. MUNTER (FRA)	R. POULIDOR (FRA)
1961	Joseph WASKO (FRA)	E. DELBERGHE (FRA)	C. LE MENN (FRA)
1962	Guy IGNOLIN (FRA)	G. THEILIN (FRA)	A. HELLEMANS (BEL)
1963	Bononi BEHEYT (BEL)	N. CORELMAN (BEL)	J.P. VAN HAVERBEKE (FRA)
1964	Frans MELCKENBEECK (BEL)	L. TROONBEECKX (BEL)	J. DE ROO (NED)
1965	Géo VAN CONINGSLOO (BEL)	W. BOCKLANT (BEL)	R. SWERTS (BEL)
1967	Willy VAN NESTE (BEL)	J. HUYSMANS (BEL)	W. MONTY (BEL)
1968	Gerben KARSTENS (NED)	W. BOCKLANT (BEL)	R. ROSIERS (BEL)
1969	Ronald DEWITTE (BEL)	J. KREKELS (NED)	H. STEEVENS (NED)
1970	Noël VAN TYGHEM (BEL)	L. MORTENSEN (DEN)	F. VERBEECK (BEL)
1971	Barry HOBAN (GBR)	H. BEYSENS (BEL)	G. BELLONE (FRA)
1972	René PIJNEN (NED)	L. MORTENSEN (DEN)	N. VAN TYGHEM (BEL)
1973	Eddy MERCKX (BEL)	J. ZOETEMELK (NED)	J. BRUYERE (BEL)
1974	Willy TEIRLINCK (BEL)	C. DE BUYSCHERE (BEL)	G. TALBOURDET (FRA)
1975	Dietrich THURAU (GER)	L. PEETERS (BEL)	W. PLANCKAERT (BEL)
1976	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	D. THURAU (GER)	P. BEON (FRA)

PALMARES DU GRAND PRIX DE FOURMIES

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
1977	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	R. CONSTANT (BEL)	A. CHALMEL (FRA)
1978	Yves HEZARD (FRA)	D. GISIGER (SUI)	J. CHASSANG (FRA)
1979	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)	J.-R. BERNAUDEAU (FRA)
1980	Jacques BOSSIS (FRA)	G. VERLINDEN (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)
1981	Josef LIECKENS (BEL)	R. CLERE (FRA)	F. CASTAING (FRA)
1982	Rudy MATHYS (BEL)	P. HAGUEDOREN (BEL)	J. WIJNANTS (NED)
1983	Gilbert DUCLOS-LASSALLE (FRA)	K. ANDERSEN (DEN)	F. VANDENHAUTE (BEL)
1984	Ferdinand VANDENHAUTE (BEL)	P. BAZZO (FRA)	L. FIGNON (FRA)
1985	Jean HABETS (NED)	T. VAN VLIET (NED)	G. DUCLOS LASSALLE (FRA)
1986	Josef LIECKENS (BEL)	G. THEUNISSE (NED)	J.-M. WAMPERS (BEL)
1987	Adri VAN DER POEL (NED)	J. LIECKENS (BEL)	E. VAN LANCKER (BEL)
1988	Edwin BAF COP (BEL)	S. KELLY (IRL)	D. DEMOL (BEL)
1989	Marital GAANT (FRA)	J.-F. BILASSEUR (BEL)	H. REDANT (BEL)
1990	Frans MAASSEN (NED)	S. LILHOT (DEN)	M. GIANETTI (SUI)
1991	Vincent LACRESSONNIERE (FRA)	J.-C. COLOTTI (FRA)	N. VERHOEVEN (NED)
1992	Olaf LUDWIG (GER)	S. HENNEBERT (BEL)	M. GIANETTI (SUI)
1993	Maximilian SCIANDRI (GBR)	D. ZHDANOV (RUS)	L. MADOUAS (FRA)
1994	Andrea TAFI (ITA)	G.L. BORTOLAMI (ITA)	G.-L. GORINI (ITA)
1995	Maximilian SCIANDRI (GBR)	F. VANDENBROUCKE (BEL)	R. SORENSEN (DEN)
1996	Michele BARTOLI (ITA)	F. VANDENBROUCKE (BEL)	C. CHIAPPICCI (ITA)
1997	Andrea TAFI (ITA)	G.L. BORTOLAMI (ITA)	M. BARTOLI (ITA)
1998	Luca MAZZANTI (ITA)	A. LANGELLA (FRA)	O. PELLICOLI (ITA)
1999	Dimitri KONYSHEV (RUS)	M. SCIANDRI (GBR)	D. BRUYLANDTS (BEL)
2000	Andrej HAUPTMAN (SLO)	A. FERRIGATO (ITA)	B. HAMBURGER (GER)
2001	Scott SUNDERLAND (AUS)	F. RODRIGUEZ (USA)	J. VOIGT (GER)
2002	Gian Luca BORTOLAMI (ITA)	L. JALABERT (FRA)	C. VASSEUR (FRA)
2003	Baden COOKE (AUS)	D. NARDELLO (ITA)	F. WEGMANN (GER)
2004	Andrej KASHECHKIN (KAZ)	D. FOFONOV (KAZ)	T. HUSHOV (NOR)
2005	Robbie Mc EWEN (AUS)	S. VANDYCK (NED)	J.P. NAZON (FRA)
2006	Philippe GILBERT (BEL)	A. PALOMARES (ESP)	M. ALBASINI (SUI)
2007	Peter VELITS (SLO)	D. NARDELLO (ITA)	B. COOKE (AUS)
2008	Giovanni VISCONTI (ITA)	S. GOUBERT (FRA)	F. SACCHI (ITA)
2009	Romain FEILLU (FRA)	M. BELLETTI (ITA)	Y. HUTAROVICH (BLR)
2010	Romain FEILLU (FRA)	D. APOLLONIO (ITA)	K. DE HAES (BEL)
2011	Guillaume BLOT (FRA)	A. KRISTOFF (NOR)	S. VAN DIJK (NED)
2012	Lars BAK (DEN)	A. KRISTOFF (NOR)	M. KITTEL (GER)
2013	Nacer BOUHANNI (FRA)	A. GREIPEL (GER)	B. COQUARD (FRA)
2014	Jonas VAN GENECHEM (BEL)	T. VAN ASBROECK (BEL)	E. VIVIANI (ITA)
2015	Fabio FELLINE (ITA)	T. BOONEN (BEL)	N. BOUHANNI (FRA)
2016	Marcel KITTEL (GER)	N. BOUHANNI (FRA)	B. COQUARD (FRA)
2017	Nacer BOUHANNI (FRA)	M. SARREAU (FRA)	R. SELIG (GER)
2018	Pascal ACKERMANN (GER)	A. DEMARE (FRA)	A. HODEG (COL)
2019	Pascal ACKERMANN (GER)	J. PHILIPSEN (BEL)	B. VAN POPPEL (NED)
2021	Elia VIVIANI (ITA)	P. ACKERMANN (GER)	F. GAVIRIA (COL)
2022	Caleb EWAN (AUS)	D. GROENEWEGEN (NED)	A. CAPIOT (BEL)

LES ORGANISATEURS REMERCIENT TOUS CEUX QUI, PAR LEUR APPUI, LEUR CONCOURS OU LEUR COLLABORATION, ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE L'ÉPREUVE ET, EN PARTICULIER :

- La municipalité de Fourmies
- Le Comité d'Organisation
- La région Hauts-de-France
- Le Nord
- La communauté de communes du Sud-Avesnois et son personnel
- Le personnel de la ville de Fourmies
- Le personnel du CCAS
- Les Ministères de l'Intérieur et de l'Équipement
- Les directions de la Gendarmerie Nationale
- La Préfecture du Nord
- La sous-préfecture d'Avesnes/Helpes
- Les municipalités des communes traversées
- L'Union Cycliste Internationale
- La Fédération Française de Cyclisme
- La Ligue Nationale de Cyclisme
- Les télévisions, radios et journaux
- Les partenaires et les sponsors

PLASTISO



3 hauts-de-france





DIMANCHE
10 sept.
2023

Course sur route disputée sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, réservée aux coureurs ELITES hommes appartenant aux équipes UCI WorldTeams, UCI ProTeams et Continentales UCI.

> DÉPART FICTIF À 12h15
face à l'Hôtel de Ville
de FOURMIÉS

> DÉPART RÉEL À 12h20
route d'Anor
Fourmies

> ARRIVÉE VERS 16h50
face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

CONTACTS PENDANT L'ÉPREUVE

Jacques THIBAUX - Président - 06 30 48 35 33
Fabien MARIEZ - Coordonateur - 06 63 70 74 41
Olivier HAIRION - Responsable sportif - 07 88 26 58 06

INFO RADIO TOUR
fréquence
157.487 5 Mhz

LES ÉQUIPES



AG2R
CITROËN
TEAM



ALPECIN
DECEUNINCK



EOLO
KOMETA



BINGOAL



COFIDIS



CORRATEC



QR36
5 PRO



VAN RYSEL
ROUBAIX-LILLE
METROPOLE



GROUPAMA
FDJ



INTERMARCHÉ
WANTY
GOBERT



ISRAËL
PREMIER
TECH



LOTTO
DSTNY



NICE
METROPOLE
COTE D'AZUR



TEAM
FLANDERS
BALOISE



ST MICHEL
MAVIC
AUBER 93



SOUDAL
QUICK STEP



TEAM
ARKEA
SAMISIC



TEAM JAYCO
ALULA



TEAM U
NANTES
ATLANTIQUE



TOTAL
ENERGIES



HUMAN
POWERED
HEALTH



UAE
TEAM
EMIRATES



UNO X PRO
CYCLING
TEAM

OFFICIELS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Mickaël HIRAU, Maire de Fourmies

PRÉSIDENT / ORGANISATEUR DU G.P.F.

Jacques THIBAUX
CS 50100 59611 FOURMIÉS CEDEX
03 27 59 69 81 / 06 30 48 35 33

RESPONSABLE SPORTIF

Olivier HAIRION / 07 88 26 58 06

TRÉSORIER

Olivier HAIRION

SECRÉTAIRE

Joseph DJENNADI

ORGANISATION

SECRÉTARIAT DU GPF

Stéphane ROLAND

COMMISSAIRE DÉPART

Alain BOSQUET

SAFETY MANAGER

Fabien MARIEZ

SÉCURITÉ DÉPART/ARRIVÉE

Jean-Louis DUGARD

PUB LIGNE D'ARRIVÉE

Pascal PUFFET, Joël BABILLOTTE
et Christophe LUCE

SPEAKERS

Daniel MANGEAS et Nicolas LOTH

PARKING EQUIPES

Gérard PETITJEAN

FLÉCHAGE ET BALISAGE

CHAPITAUX, MATÉRIEL ET TRIBUNES

Services Techniques de la Ville de Fourmies

BARRIÈRAGE

Communauté de Communes Sud-Avesnois

MONTEURS RÉCEPTEURS RADIO

MOTOCOMM - Serge VINCENT

RESPONSABLE MOTOS

Jean-Yves MERVIN

RELATIONS PUBLIQUES

Jacques THIBAUX

HÉBERGEMENT ÉQUIPES

Olivier HAIRION

RESPONSABLES DES SIGNALEURS

Cédric GLASSET, Frantz CHAPPAT
et Nicolas DEMACON

SÉCURITÉ VILLAGE - PODIUM

Alain BOSQUET - Jacques GOSTEAU

VILLAGE V.I.P.

Christelle ALLAIRE

COURSE

PRÉSIDENT DU JURY

Laurent IDELOT

COMMISSAIRES TITULAIRES

Jacky VERDENET et Damien BOIS

JUGE À L'ARRIVÉE

Catherine AMOURETTE DE GREEF

CHRONOMÉTRAGE

Société Matsport Timing

COMMISSAIRES MOTOS

Mathieu IDELOT et David JEAN

INFOS RADIO TOUR

Stéphanie POUCHELLE

SERVICE MÉDICAL COURSE

Dr Bruno BRAZIER et Dr Xavier SCHWARTZ

AMBULANCES

Nord-Aisne Ambulances
et Ambulances Cantonaes

ASSISTANCE COURSE

RÉGULATION COURSE

Bob PEUTEMAN

VOITURE OUVREUSE

DECEUNINCK



PERMANENCE

RESPONSABLE

Jacques DERIGNY

RELATION COMMISSAIRES ÉQUIPES

Pascal LEGRAND

PRESSE

Judith MINUCCI et Valérie SOYEZ

VOITURES OFFICIELLES - CHAUFFEURS

Patrick et Fabien VASSEUR

CARAVANE PUBLICITAIRE

Eric LEFEVRE et Christophe LUCE

ÉQUIPES - DOSSARDS - OFFICIELS

Olivier HAIRION

RESPONSABLES MOTOS

Jean-Yves MERVIN et François GESBERT

PROTOCOLE

Jean-Louis CHAPPAT



SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023 DE 14H30 À 18H

HALL D'ENTRÉE (PERMANENCES)

Caravaniers

distribution des plaques officielles et accréditives.

Suiveurs

distribution des plaques officielles et accréditives.
Montage et réglage des récepteurs radio.

Coueurs

Confirmation des partants par les équipes jusqu'à 17h15.

SALLE DES MARIAGES

17h30

Réunion des directeurs sportifs, organisateurs, commissaires.
Tirage au sort de l'ordre des voitures.

HALL D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

18h30

Présentation du Grand Prix de Fourmies.
Réception offerte par la Municipalité.

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023 DE 8H15 À 11H

HÔTEL DE VILLE / HALL D'ENTRÉE

Organisation et horaire caravane

8h15 : Rassemblement circuit rue J.P. Dupont (face CROC' AFFAIRES)

9h45 : Départ dernière voiture

SALLE DES MARIAGES

10h15 : Réunion des pilotes de véhicules (auto et motos). PRÉSENCE OBLIGATOIRE.

MAISON DE LA CROIX ROUGE (RUE J.P. DUPONT)

Caravaniers : distribution des plaques officielles et accréditives.

DE 8H30 À 11H45

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE / PARKING ÉQUIPES

Préparation équipes

PLACE DE VERDUN

Suiveurs - Officiels - Coueurs - Directeurs sportifs - Presse - Caravane - Invités
Village V.I.P. avec restauration

CÉRÉMONIAL DÉPART ÉQUIPES, PODIUM PROTOCOLAIRE

- 11h15 Signature selon le planning établi par l'organisateur
- 12h00 Rassemblement des coueurs sur la ligne d'appel
- 12h05 Ouverture de la route du 90° GRAND PRIX DE FOURMIES par Monsieur le Maire de Fourmies
- 12h15 DÉPART EN CORTÈGE



DISPOSITIONS POUR LE DÉPART

PRESSE : rue J.P. Dupont

DÉPANNAGE NEUTRE : 2 dans la rue J.P. Dupont devant le peloton et 1 boulevard de Verdun derrière le peloton

COMMISSAIRE N°2 : devant le peloton

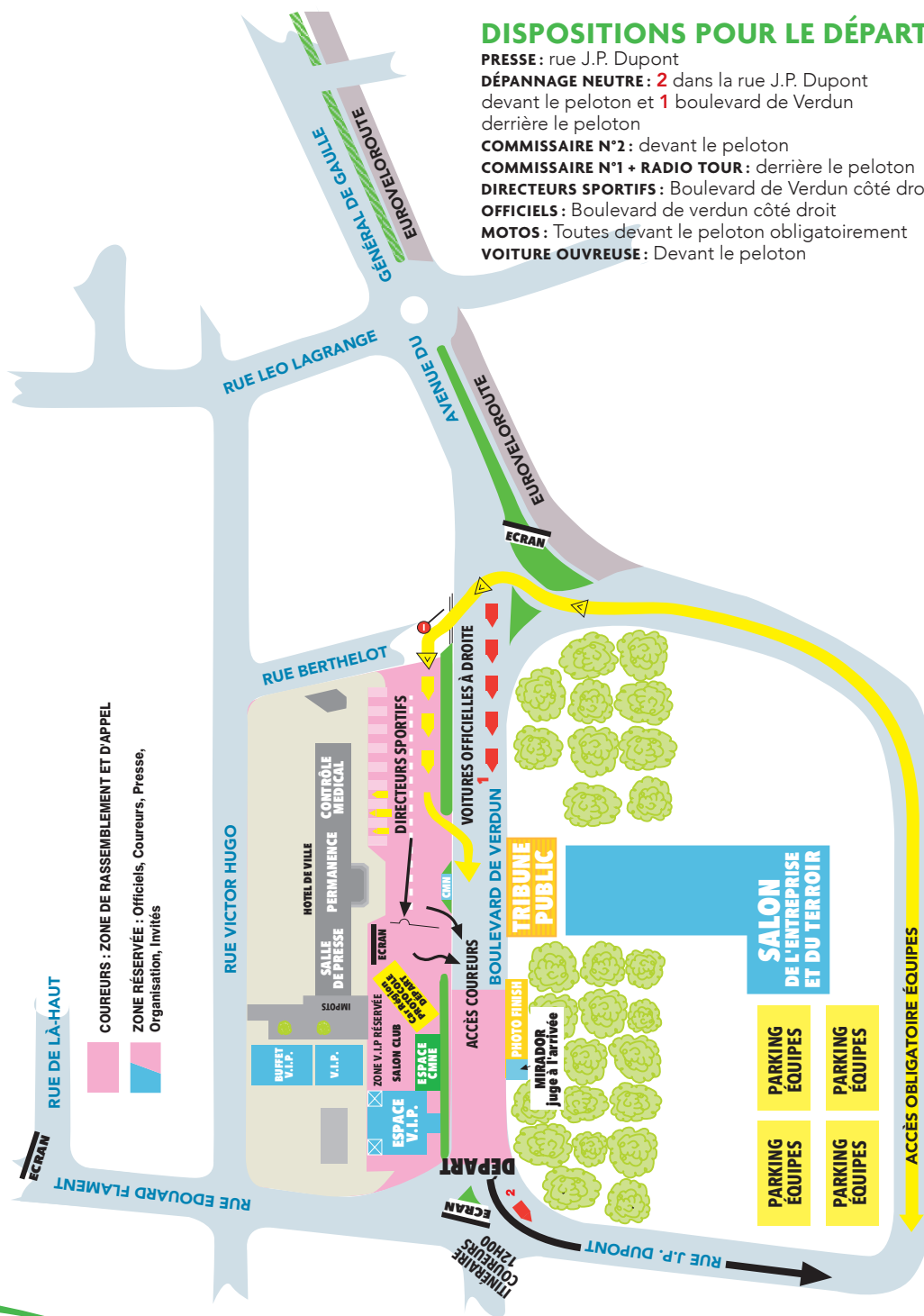
COMMISSAIRE N°1 + RADIO TOUR : derrière le peloton

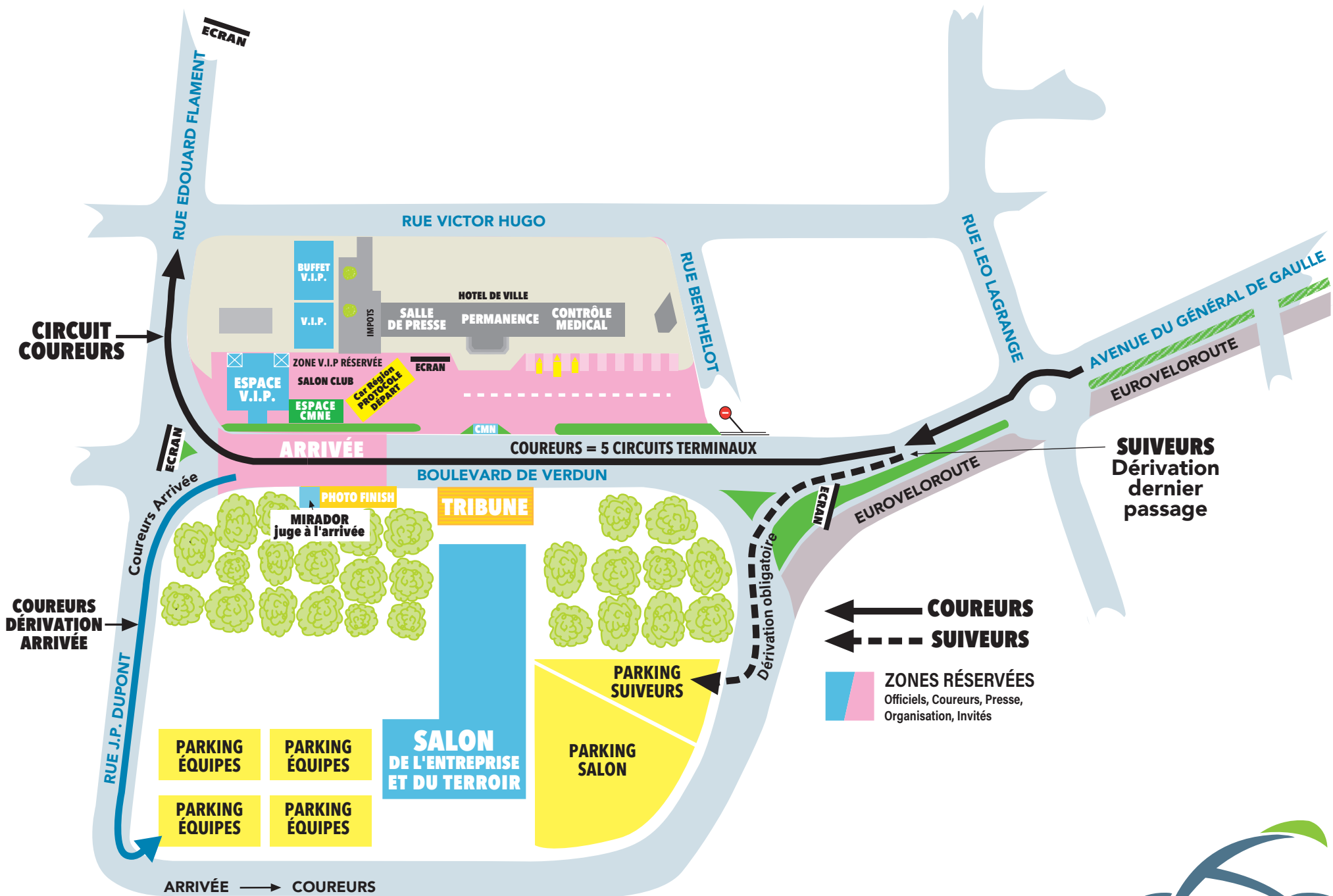
DIRECTEURS SPORTIFS : Boulevard de Verdun côté droit

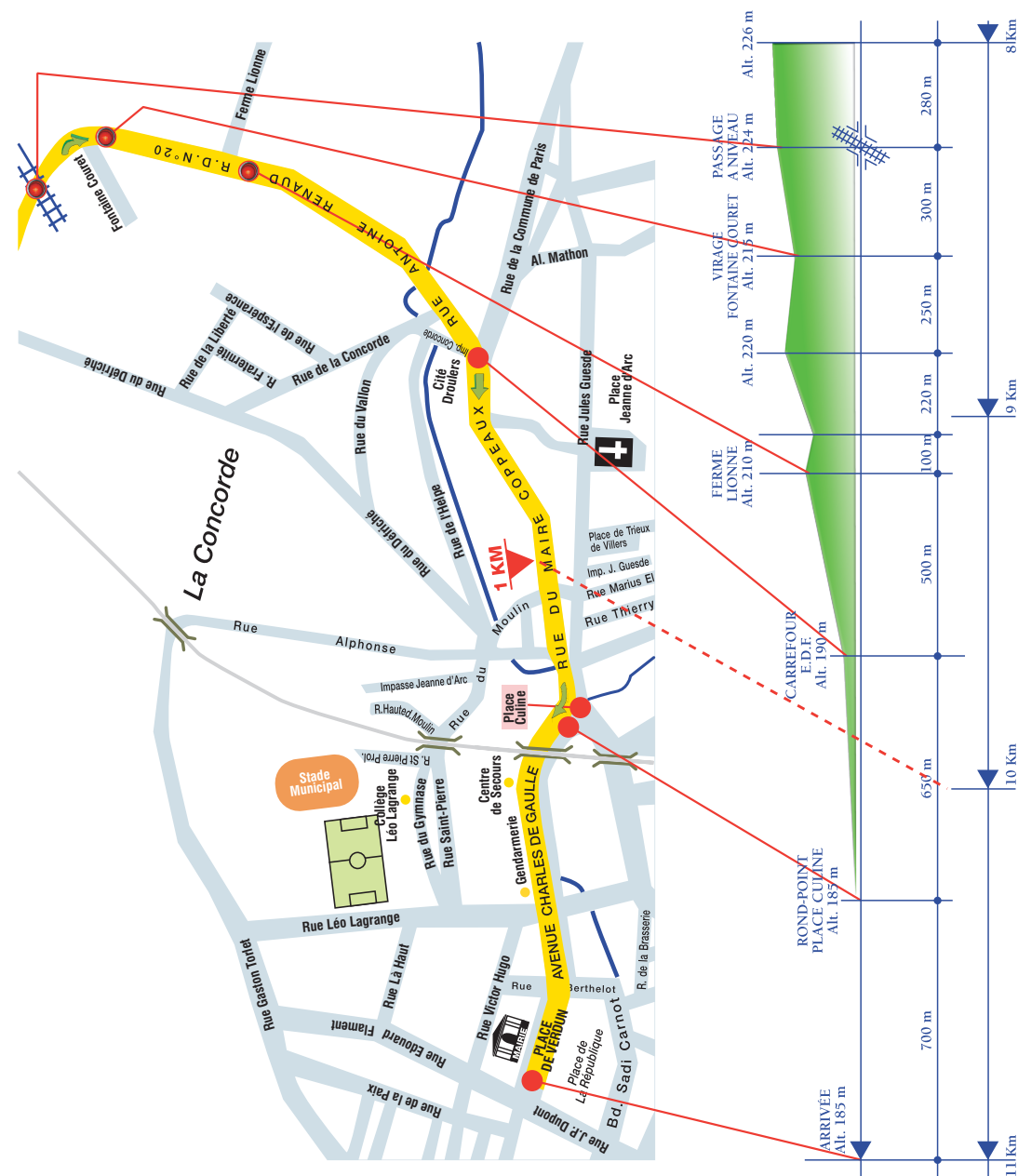
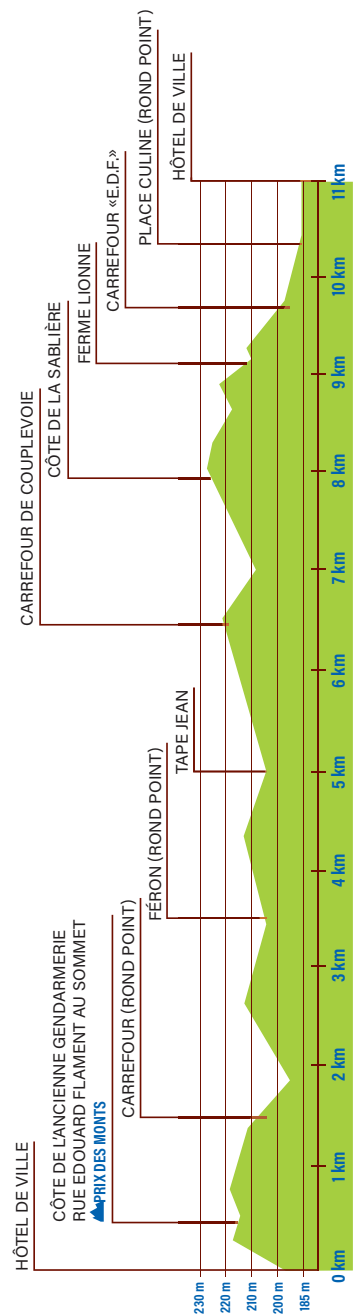
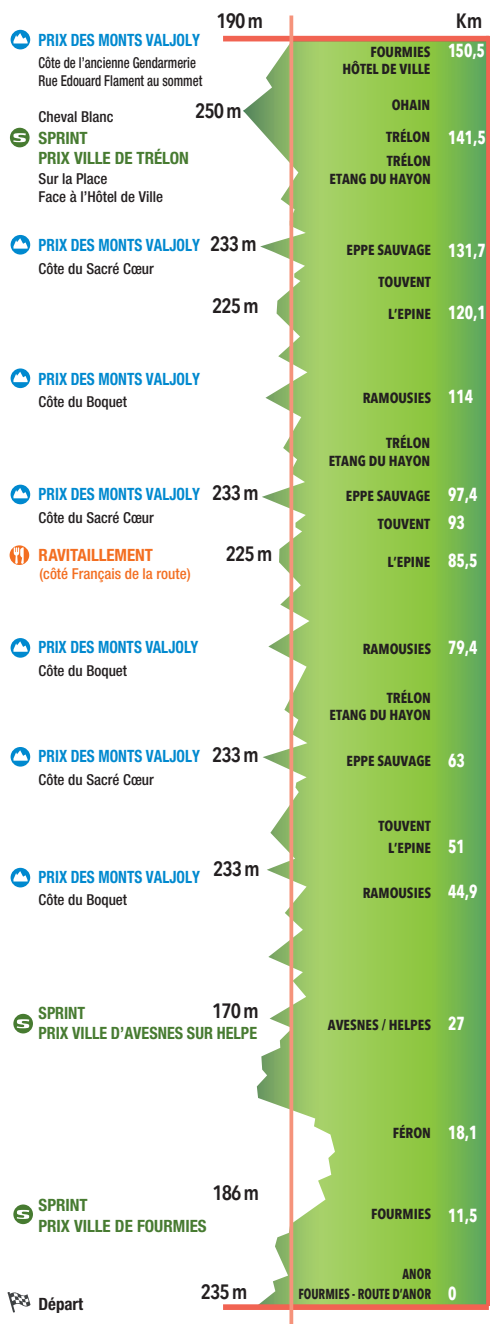
OFFICIELS : Boulevard de verdun côté droit

MOTOS : Toutes devant le peloton obligatoirement

VOITURE OUVERUSE : Devant le peloton







SPRINTS PLASTISO

- 1. km 11,5** FOURMIES - ligne d'arrivée
- 2. km 27** AVESNES SUR HELPE La Rotonde
- 3. km 134,1** TRÉLON - sur la place, face à l'Hôtel de Ville
- 4. km 153,6** FOURMIES - ligne d'arrivée

POINTS ATTRIBUÉS

5 et 2 aux deux premiers de chaque sprint

Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve.

AU CLASSEMENT GÉNÉRAL

> 1000€ au premier

Les coureurs sont avertis des sprints par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

COMBATIVITÉ

> 1000€

Sur décision de l'organisateur sur l'ensemble de la course.



PRIX DE LA MEILLEURE ÉQUIPE

> 500€



Le lauréat de chaque challenge doit obligatoirement se présenter au podium protocolaire après l'arrivée pour y recevoir la coupe remise par le sponsor.

PRIX DES MONTS CHALLENGE VALJOLY



- 1. km 37,5** RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 2. km 55,6** EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 3. km 72** RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 4. km 90** EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 5. km 106,6** RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 6. km 124,3** EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 7. km 143,1** FOURMIES - rue Edouard Flament au sommet - 1^{er} passage des circuits terminaux

POINTS ATTRIBUÉS

5 et 2 aux deux premiers de chaque mont

Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

AU CLASSEMENT GÉNÉRAL

> 1000€ au premier

Les coureurs sont avertis des monts par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

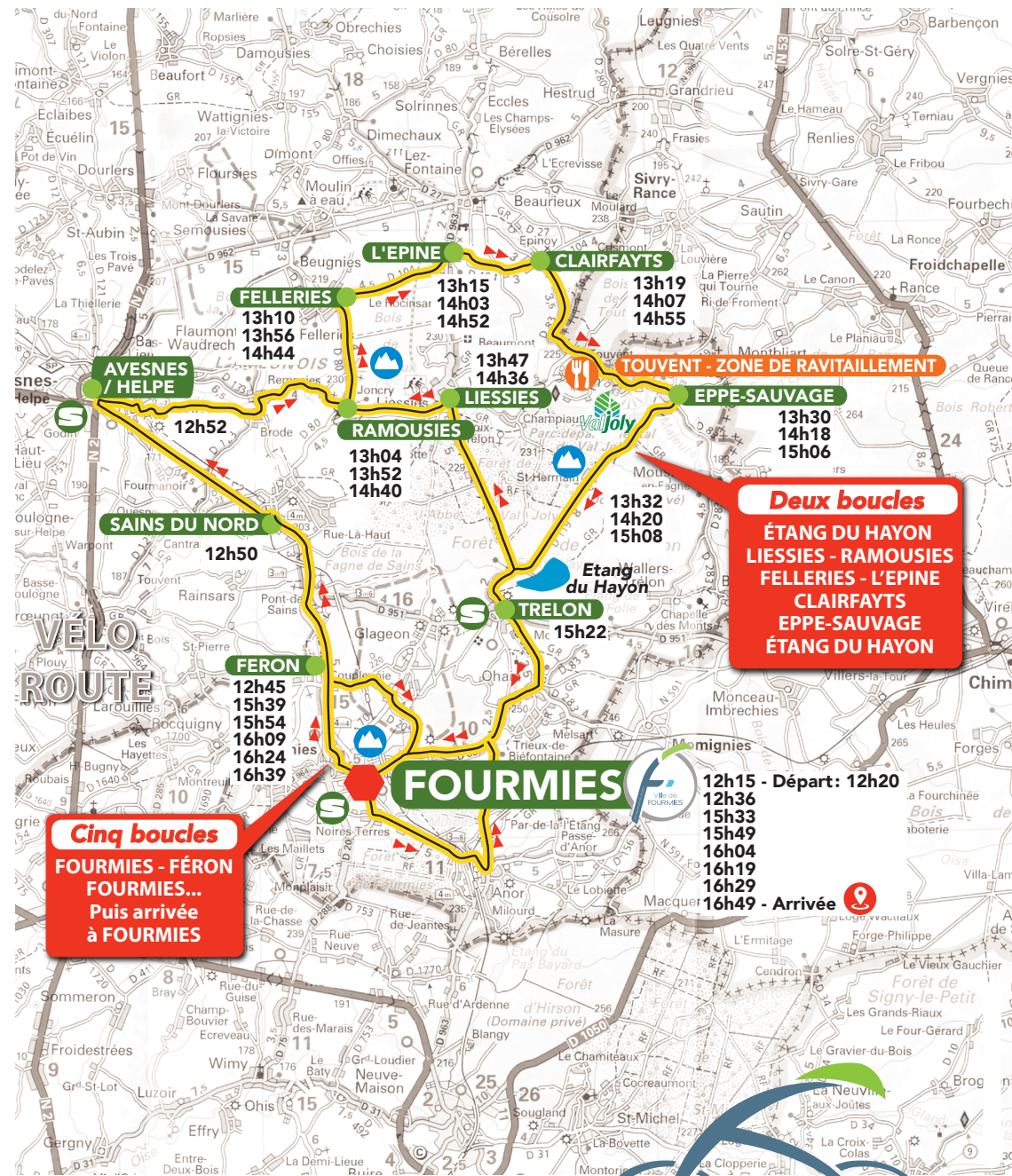
PRIX DES VILLES

AU PREMIER SUR LA LIGNE

> 300€ AVESNES / HELPE
km 27 - entrée de la ville

> 300€ TRÉLON
km 134 - sur la place, face à l'Hotel de Ville

Les coureurs sont avertis des villes par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la banderole.



KILOMÈTRES		HORAIRES	
À parcourir	Parcourus	Heures de passage Coureurs - 43 km/h	
- 2,3		Fourmies - Hôtel de Ville - Départ en groupe 12:15	
		Place de Verdun, rues J.P. Dupont, St Louis, E. Verpraët, des Rouets, Kennedy, d'Anor	
197,6	0	Départ réel : Route d'Anor D 156 12:20	
194,2	3,4	ANOR - Rue Gabriel Péri - Rue de Trélon - D 963 12:24	
190,2	7,4	FOURMIES - lieu-dit La Carnaille - à gauche - D83 12:30	
		FOURMIES rues communes de Paris, Maire Coppeaux, Av Charles De Gaulle	
186,07	11,53	SPRINT 1 - FOURMIES Passage sur la Ligne PLASTISO 12:36	
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42	
179,5	18,1	D. 42 @ FERON Temple de l'Amour D 951 12:45	
		SAINS-DU-NORD - rues Haie Corbeau, Sadi Carnot, D'Avesnes	
175,74	21,86	Rue d'Avesnes (sortie de Sains du Nord) Rte de Sains 12:50	
170,6	27	SPRINT 2 - AVESNES SUR HELPE (AVESNELLES) PLASTISO 12:52	
		Avenue Mal Foch, Rues Loucheur, Léo Lagrange, taille pied, Flaumont	
169	28,6	FLAUMONT WAUDRECHIES D133 - D 104 12:54	
		Route d'Avesnes, rues de la place, de l'église, route de Sémeries - D 133	
166,6	31	Panneau Sortie Flaumont Waudrechies 12:58	
165,6	32	SEMERIES - Rue de Flaumont à droite 12:59	
165,1	32,5	Rues de Felleries, rue de Ramousies D133 13:00	
161,8	35,8	RAMOUSIES - D 133, Route de Sémeries, 13:04	
161,16	36,44	à gauche Rue de Felleries (entrée circuit) 13:05	
160,1	37,5	PRIX DES MONTS 1 - Côte Bocquet 13:07	
158,1	39,5	FELLERIES rue du Grand Mont, D 104 13:10	
154	43,6	L'ÉPINE 13:15	
151,6	46	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83 13:19	
151	46,6	CLAIRFAYTS Centre 13:20	
147	50,6	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPLETE 13:25	
143,7	53,9	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119 13:30	
142	55,6	PRIX DES MONTS 2 - Sacré Cœur 13:32	
139,5	58,1	SAINT HERMAN - D 119 13:36	
135,6	62	Etang du HAYON - au stop à droite vers Liessies - D 963 13:41	
131	66,6	LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES - D 133 13:47	
127,6	70	RAMOUSIES - D 80 - à droite vers FELLERIES 13:52	
125,6	72	PRIX DES MONTS 3 - Côte Bocquet 13:55	
125	72,6	FELLERIES (2° passage) rue Grand Mont, D 104 13:56	
119,5	78,1	L'ÉPINE 14:03	
117,2	80,4	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83 14:07	
112,3	85,3	ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPLETE 14:14	
112,2	85,4	TOUVENT 14:14	
109,2	88,4	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119 14:18	
107,6	90	PRIX DES MONTS 4 - Sacré Cœur 14:20	

KILOMÈTRES		HORAIRES	
À parcourir	Parcourus	Heures de passage Coureurs - 43 km/h	
103,7	93,9	SAINT HERMAN - D 119 14:26	
101	96,6	TRELON - Etang du HAYON - vers Liessies D 963 14:29	
96,4	101,2	LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES 14:36	
93	104,6	RAMOUSIES - D 80 - à droite vers FELLERIES 14:40	
91	106,6	PRIX DES MONTS 5 - Côte Bocquet 14:43	
90,4	107,2	FELLERIES (3° passage) rue Grand Mont, D104 14:44	
84,9	112,7	L'ÉPINE - D 104 14:52	
82,9	114,7	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83 14:55	
77,6	120	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPLETE 15:02	
74,9	122,7	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119 15:06	
73,3	124,3	PRIX DES MONTS 6 - Sacré Cœur 15:08	
69,4	128,2	SAINT HERMAN - D 119 15:13	
66,4	131,2	Etang du HAYON - à gauche vers TRELON 15:18	
65,2	132,4	TRELON - rues du Fourneau, Ansiau, Verdun, D 963 15:19	
63,5	134,1	SPRINT 3 TRELON Place PLASTISO 15:22	
62,4	135,2	OHAIN - D 83 15:23	
58,5	139,1	Lieudit « La Carnaille » 15:29	
57,9	139,7	FOURMIES - rues de la Commune de Paris, du Maire 15:29	
		Coppeaux , Avenue de Gaulle, Place de Verdun	
55	142,6	Ligne d'arrivée : FIN DE LA GRANDE BOUCLE 15:33	
54,5	143,1	PRIX DES MONTS 7 - Fourmies 15:34	
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 4	
51	146,6	FERON - D 20, la Tape Jean, Couplevoie - D 20 15:39	
		FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun	
44	153,6	SPRINT 4 Ligne d'arrivée - FIN DU 1^{er} CIRCUIT PLASTISO 15:49	
40	157,6	FERON idem 15:54	
33	164,6	FOURMIES - idem FIN DU 2 ^e CIRCUIT 16:04	
29	168,6	FERON idem 16:09	
22	175,6	FOURMIES - idem FIN DU 3 ^e CIRCUIT 16:19	
18	179,6	FERON idem 16:24	
11	186,6	FOURMIES - idem FIN DU 4 ^e CIRCUIT 16:29	
7	190,6	FERON idem 16:39	
0	197,6	FOURMIES - idem FIN DU 5 ^e CIRCUIT 16:49	
		ARRIVEE (directe) au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun	

PASSAGES RÉTRÉCIS

PRIX DES MONTS

SPRINTS

ILOTS DIRECTIONNELS

RONDS POINTS

ZONE RAVITAILLEMENT



90° Grand Prix Cycliste de la ville de Fourmies / La Voix du Nord, Dimanche 10 Septembre 2023

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve **Grand Prix de Fourmies / La Voix du Nord** est organisée par l'association du Grand Prix de Fourmies sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le **10 Septembre 2023**. L'épreuve compte pour la Coupe de France FDJ de la ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories **Hommes Élités et moins de 23**. Elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en catégorie **1.PRO**. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement de l'UCI Europe Tour et le classement UCI mondial individuel :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1 ^{ère}	200	21 ^e	5
2 ^e	150	22 ^e	5
3 ^e	125	23 ^e	5
4 ^e	100	24 ^e	5
5 ^e	85	25 ^e	5
6 ^e	70	26 ^e	5
7 ^e	60	27 ^e	5
8 ^e	50	28 ^e	5
9 ^e	40	29 ^e	5
10 ^e	35	30 ^e	5
11 ^e	30	31 ^e	3
12 ^e	25	32 ^e	3
13 ^e	20	33 ^e	3
14 ^e	15	34 ^e	3
15 ^e	10	35 ^e	3
16 ^e	5	36 ^e	3
17 ^e	5	37 ^e	3
18 ^e	5	38 ^e	3
19 ^e	5	39 ^e	3
20 ^e	5	40 ^e	3

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : **UCI World Teams, Équipes Continentales Professionnelles UCI et Équipes Continentales UCI françaises et deux Équipes Continentales UCI non françaises, au maximum**. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5** et maximum **7** coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le **Samedi 9 Septembre de 14h30 à 18h** et le **Dimanche 10 Septembre de 8h15 à 11h** à la permanence de l'Hôtel de Ville de Fourmies. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes

se fait à la permanence **de 14h30 à 18h le Samedi 9 Septembre**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h30 le samedi 9 Septembre et aura lieu salle des mariages de l'Hôtel de Ville (près de la permanence).

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.487 5 Mhz**.

ARTICLE 6.

ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **"Assistance Sports Médias"**. Le service est assuré au moyen de **3 voitures et une moto**.

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8. PRIX

Les prix attribués sont les suivants :

1 ^{ère}	7 515 €	11 ^e	190 €
2 ^e	3 760 €	12 ^e	190 €
3 ^e	1 875 €	13 ^e	190 €
4 ^e	935 €	14 ^e	190 €
5 ^e	745 €	15 ^e	190 €
6 ^e	565 €	16 ^e	190 €
7 ^e	565 €	17 ^e	190 €
8 ^e	375 €	18 ^e	190 €
9 ^e	375 €	19 ^e	190 €
10 ^e	190 €	20 ^e	190 €

soit un total de 18 800 €

Certains prix annexes viennent s'y ajouter :

> 1000 € pour le prix des monts

> 1000 € pour le prix de la combativité

> 1000 € pour les sprints

> 600 € pour le prix des villes

> 500 € pour le prix de la meilleure équipe

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de :

> 22 900 €

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS

Les classements suivants seront établis :

Le classement individuel au temps, le classement des monts, le classement de la combativité, les sprints et de la meilleure équipe. Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. En ce qui concerne le classement des monts, **5 et 2 points** seront attribués aux **deux premiers de chaque mont**. Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général **1000 e** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

Au niveau des sprints, **5 et 2 points** seront attribués aux **deux premiers de chaque sprint**. Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général, **1000 €** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve. **Le prix de la combativité** sur décision du Comité d'organisation **1000 €**. **Le prix de la meilleure équipe**, classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est le coureur le mieux placé qui détermine l'équipe vainqueur.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage a lieu **à la permanence de l'Hôtel de Ville - 59610 FOURMIES**.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les **3 premiers** de l'épreuve
 - le leader de la Coupe de France FDJ
 - les vainqueurs des classements annexes suivants : **les sprints, les prix des monts, le prix de la combativité, le prix des villes et un représentant de la meilleure équipe**.
- Ils se présenteront dans un délai maximum de **10 minutes** après leur arrivée.

ARTICLE 12. PÉNALITÉ

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :

- 1 - Se conformer au code de la route.
- 2 - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.
- 3 - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai. Il ne peut être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).
- 4 - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motards de la police routière.
- 5 - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.
- 6 - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.

Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.

Chaque véhicule suiveur devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, contre décharge, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :

DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.

VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).

Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.

MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)

Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs... Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et **Bonne route à tous**

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCCAC2000) les deux années précédant sa demande
- Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2^e année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :

- Classement individuel : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
- Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés après le 31 décembre 1997.

ARTICLE 4

4.1 | Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 | Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel. Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^e division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^e division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 7

7.1 | Pour le classement individuel, sont attribués :
50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 -

8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^e et la 15^e place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^e, de 3^e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 | Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 | Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués : 50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^e et la 15^e place incluse, place réelle à l'arrivée. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article

7.1

ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- Le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif
- Le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, son directeur sportif
- Les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

ARTICLE 10

10.1 | A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

10.2 | En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la coupe de France FDJ.

10.3 | En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 €
- Au deuxième coureur : 4 600 €
- Au troisième coureur : 3 100 €
- Au premier du classement des Jeunes : 3 100 €
- A la première équipe : 7 500 €

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ 2023 se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir.

Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 14

Lors de la cérémonie protocolaire, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérente à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation.

Les sanctions pourront aller pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante et pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France FDJ.

DISPOSITION POUR LES VOITURES

DÉPART

Voitures "OFFICIEL" (Fond Jaune)

Côté droit du Bld de Verdun (Voir plan de départ. Sauf véhicule Commissaire 1 devant les coureurs.)

Voitures "PRESSE" (Fond Vert)

Rue Jean-Pierre Dupont (obligatoirement devant les coureurs).

Voitures "ASSISTANCE COURSE" (Fond Jaune)

2 dans la rue Jean-Pierre DUPONT (devant le peloton) et 1 derrière le peloton.

Voitures "SERVICE COURSE" (Directeurs Sportifs - Fond Jaune)

Côté droit du Bld de Verdun (Voir plan), en fonction du tirage au sort.

Caravane Publicitaire (Fond Rouge)

Au niveau du magasin "CROC' AFFAIRES" (Permanence à la maison de la Croix Rouge).

MOTOS (Presse et Officiel)

Rue Jean-Pierre DUPONT (devant le peloton obligatoirement).

ARRIVÉE

Voitures "OFFICIEL" - "PRESSE" - "SERVICE COURSE" - "INVITÉS"

DÉRIVATION OBLIGATOIRE dans le dernier tour par l'avenue Charles de Gaulle. (Voir plan d'arrivée, parking réservé sur la Place Verte).

HÔTEL DE VILLE

Contrôle médical (Rez-de-chaussée à droite) - Salle de Presse (1^{er} étage).

PLAQUES DE VOITURES

FOND JAUNE : OFFICIEL

- 1 Président du Jury UCI
- 2 Commissaire 1
- 3 Commissaire 2
- 4 Juge à l'arrivée
- 5 Agent du contrôle antidopage
- 6 Médecin (2)
- 7 Ouverture course
- 8 Ambulances (2)
- 9 Chef caravane
- 10 Dépannage neutre
- 11 Dépannage neutre
- 12 Dépannage neutre
- 13 Assistance radio
- 14 Balai (coureurs)
- 15 Balai (matériel)
- 16 Balai (fermeture course)
- 17 Invités
- 18 Invités
- 19 Invités
- 20 Signaleurs (3)
- 21 Télévision
- 22 Télévision

FOND JAUNE : ÉQUIPES

numéros 1 à 25

FOND ROUGE : CARAVANE

numéros 195 à 250

FOND VERT : PRESSE

numéros 65 à 80

FOND GRIS : TECHNIQUE

sans numéro

PLAQUES DE MOTOS

FOND JAUNE : OFFICIEL

- 51 - Moto information
- 52 - Moto information
- 53 - Moto "régulation course"
- 54 à 60 - Moto "sécurité course"
- 61 - Ardoisier
- 62 - Commissaire moto
- 63 - Commissaire moto
- 64 - Moto dépannage neutre
- 65 à 80 - Gendarmerie Nationale
- 81 - Presse/GPF
- 82 et 83 - Télévision

FOND VERT : PRESSE

numéros 60 à 75

BADGES ACCRÉDITATIONS

BLANC > Comité d'Organisation

JAUNE > Officiels U.C.I. et équipes

VERT > Presse

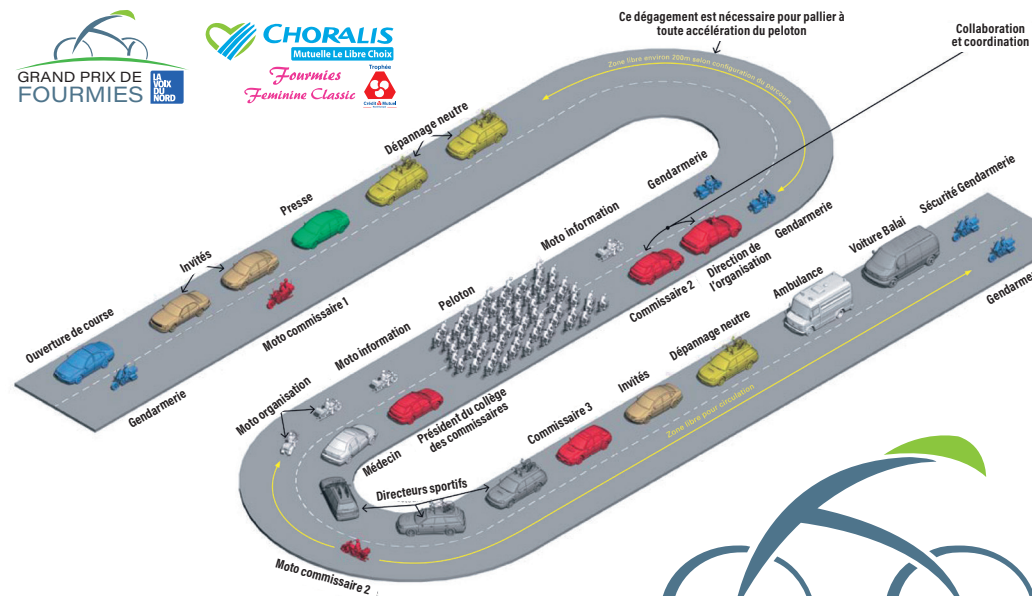
GRIS > Technique

ROUGE > caravane

MARRON > Invités

VIOLET > Accès Podium

BLEU > Chauffeurs officiels voitures / motos



FOURMIES

CENTRE HOSPITALIER

Rue de l'Hôpital
59610 FOURMIES
Standard : 03 27 56 47 47
URGENCES : 03 27 56 47 24

HIRSON

HÔPITAL BRISSET
40, rue Loups
02500 HIRSON
Standard : 03 23 58 82 82

FELLERIES LIESSIES

HÔPITAL DÉPARTEMENTAL DE FELLERIES LIESSIES
Route de Solre-Le-Château
59740 FELLERIES
Standard : 03 27 56 72 00

AVESNES-SUR-HELPE

CENTRE HOSPITALIER
Route de Haut-Lieu
59440 AVESNES-SUR-HELPE
Standard : 03 27 56 55 55

LISTE DES HÔPITAUX

MAUBEUGE

CENTRE HOSPITALIER
13, boulevard Louis Pasteur
59607 MAUBEUGE CEDEX
Standard : 03 27 69 43 43

POLYCLINIQUE DU VAL DE SAMBRE

162, route de Mons
59600 MAUBEUGE
Standard : 03 27 69 80 00
URGENCES : 03 27 65 33 33

CLINIQUE DU PARC

Route d'Assevent
Standard : 03 27 53 88 88

WIGNEHIES

POLYCLINIQUE DE LA THIÉRACHE
22, rue du Dr Edmond Koral
59212 WIGNEHIES
Standard : 03 27 56 66 33